

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **14 mars 2011**

Décision n° **B-2011-2180**

commune (s) : Vénissieux

objet : Aménagement des espaces extérieurs du bâtiment Bioforce - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : lundi 07 mars 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 15 mars 2011

Présents : MM. Collomb, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Bret (pouvoir à M. Collomb), Daclin (pouvoir à M. Sécheresse), Crimier (pouvoir à M. Barral), Mme Pédrini (pouvoir à Mme Frih), MM. Arrue (pouvoir à Mme David M.), Passi, Desseigne, Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Claisse (pouvoir à Mme Besson).

Absents non excusés : MM. David G., Lebuhotel.

Bureau du 14 mars 2011**Décision n° B-2011-2180**

commune (s) : Vénissieux

objet : **Aménagement des espaces extérieurs du bâtiment Bioforce - Autorisation de signer l'avenant n° 1 au marché de travaux**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 2 mars 2011, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2004-2566 du 4 octobre 2004, le Bureau a approuvé la réalisation par la Communauté urbaine, dans le cadre d'un mandat de travaux, de l'aménagement des espaces extérieurs du bâtiment Bioforce réimplanté dans le quartier de la Darnaise à Vénissieux et a individualisé, à cet effet, une autorisation de programme partielle de 70 000 € pour le financement des études et la rémunération du mandataire.

Par délibération n° 2007-4347 du 10 septembre 2007, le conseil de Communauté a approuvé le programme d'aménagement des espaces extérieurs du bâtiment Bioforce, pour un coût global prévisionnel de 548 400 € TTC, à réaliser dans le cadre d'un mandat.

Après mise en concurrence, le mandat a été confié à l'Office public de l'habitat (OPH) Grand Lyon Habitat, pour un montant de rémunération de 23 743 € TTC, les frais financiers inclus.

Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement cabinet d'architecture Barillot - Voutay - Fluitech - Axiome pour un montant de 14 352 € TTC.

Par décision n° B-2010-1456 du 8 mars 2010, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux pour l'aménagement des espaces extérieurs du bâtiment Bioforce. Ce marché a été notifié le 12 avril 2010 à l'entreprise Duc et Preneuf pour un montant de 216 483,22 € HT, soit 258 913,93 € TTC.

Il est donc proposé au Bureau d'approuver un avenant n° 1 correspondant à des travaux supplémentaires pour permettre d'améliorer la sécurité des bâtiments et de répondre au changement de domanialité.

Cet avenant n° 1 au marché de travaux confié à l'entreprise Duc et Preneuf, d'un montant de 9 557,22 € HT, soit 11 430,43 € TTC, porte le montant total du marché à 226 040,44 € HT, soit 270 344,36 € TTC. Il s'ensuit une augmentation de 4,41 % du montant initial du marché.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Directeur de l'OPH Grand Lyon Habitat, mandataire, à signer ledit avenant, conformément au marché de mandat de maîtrise d'ouvrage ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'avenant n° 1 au marché de travaux conclu avec l'entreprise Duc et Preneuf pour l'aménagement des espaces extérieurs du bâtiment Bioforce à Vénissieux.

Cet avenant d'un montant de 9 557,22 € HT, soit 11 430,43 € TTC, porte le montant total du marché de travaux confié à l'entreprise Duc et Preneuf à 226 040,44 € HT, soit 270 344,36 € TTC.

2° - Autorise monsieur le Directeur de l'OPH Grand Lyon Habitat, mandataire, à signer ledit avenant.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale B 1 - Favoriser la mixité individualisée sur l'opération n° 0961, le 10 septembre 2007 pour la somme de 548 400 €.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2011 - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mars 2011.